

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2020 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Approbation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 février 2020 en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de réfection de la toiture de la grange et du four.

Toiture grange : 3 entreprises ont postulé : CHASTENET, ADAM et GADAUD

La CAO a décidé de retenir l'entreprise CHASTENET pour un montant total HT de travaux de 15 467.50 €.

Toiture four : 3 entreprises ont postulé : ADAM, CHASTENET et LAVAUD

La CAO a décidé de retenir l'entreprise ADAM pour un montant total HT de travaux de 24 404.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions de la CAO.

2/ Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements au titre de l'exercice 2020

En raison des élections municipales, le vote du budget primitif 2020 aura lieu plus tardivement, c'est pourquoi M. le Maire demande à son conseil l'autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des investissements prévus en 2019.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité.

3/ Vote du compte administratif 2019

Daniel PICHON est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 134 965.05 €

* **Recettes** = 251 027.86 € avec un résultat antérieur reporté de 154 673.79 €, soit un excédent cumulé de 405 701.65 €

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 162 808.40 € avec un résultat antérieur déficitaire de 114 852.40 € soit un déficit cumulé de 277 660.80 €

* **Recettes** = 213 837.19 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2019.

Résultats du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 270 736.60 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 132 023.64 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 138 712.96 €

Affectation des résultats du compte administratif 2019

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 270 736.60 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 132 023.64 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 132 023.64 €

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 138 712.96 €

4/ Questions diverses

- **Remerciements suite aux décès** : de la part des familles LEYMARIE, BUISSON et PENAUD.
- **Fête de la Saint Barbe** : pompiers de Juillac - samedi 22 février à Saint Cyr - le conseil municipal est invité à l'apéritif.
- **Départ de Gilles MODLIN** : disponibilité d'1 an à partir de fin mars – recrutement d'un nouvel agent à partir du 15 mars.

- **Eradication des fils nus à La Bordas** : actuellement en cours.
- **Routes communales** : on constate de très nombreux et d'importants trous à boucher. L'enrobé sera posé dès que la météo le permettra.
- **Chemin rural de traverse de Chavagnac** : Sylvette DACHE signale le mauvais état et les trous sur ce chemin. Le Maire informe aussi le conseil de la demande de Jérôme PINAUD qui souhaiterait interdire l'accès à ce chemin sauf aux riverains. Ce chemin étant très fréquenté, et notamment par les engins agricoles des riverains, le conseil, à l'unanimité n'est pas favorable à la proposition de Jérôme Pinaud et suggère qu'il soit livré une quantité de cailloux sur place et que les riverains se chargent du rebouchage des trous, comme c'est déjà le cas pour plusieurs chemins ruraux de la commune.
- **Demande d'un particulier** : Julien LACHAUD souhaite acquérir une petite portion de la partie enherbée de la place, en limite de sa propriété, en prenant à sa charge tous les frais afférents à cette opération. Un RDV sur place est prévu afin d'apporter des précisions. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- **Point sur la boulangerie** : l'étude de l'ATD concernant la possibilité de faire des logements est à revoir.
- **Bureau de vote pour les élections municipales** :
 De 8H00 à 11h20 : PICHON Daniel, BARTHELEMY Franck, REYNAUD Sabrina
 De 11H20 à 14H40 : PENAUD Jacques, LEYMARIE Jean-Pierre, BUISSON Alain
 De 14H40 à 18H00 : PIERREFITTE Alain, DACHE Sylvette, LAFONT Sylvette
- Sylvette Lafont fait le compte-rendu d'une réunion de la commission enfance et jeunesse.
- Jacques PENAUD s'est rendu à une réunion du SMCTOM à laquelle, une nouvelle fois, le quorum n'a pas été atteint, la réunion n'a donc pas eu lieu.

N'étant pas candidats aux prochaines élections municipales, et cette réunion étant la dernière de la mandature, Sylvette Dache et Franck Barthélémy sont cordialement remerciés, et le conseil a une pensée pour Yves Longuechaud.

La séance est levée à 22H45

